

**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATION
(P.P.R.I.)**

LIE A LA PRÉSENCE DE

LA NARTUBY ET L'ENDRE

Commune de la Motte

**Carte du zonage réglementaire
Crue de référence**

Encart 9

VU et APPROUVE
Comme annexé à mon arrêté en
date de ce jour.
Toulon le 20 DEC. 2013

Le Préfet
Laurent GAVREI

Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer
VAR
Service Aménagement
Durables
Pôle Risques

Légende

- Réseau hydrographique
- Bâti
- Côte de crue de référence
- Axe d'écoulement

